



## Victime d'un incendie criminel avec vol

Par **Nistosia**, le **22/08/2008** à **21:31**

Nous avons récemment été victime d'un incendie criminel détruisant les dépendances de notre habitation, doublé d'un vol. Les coupables ayant été identifiés, ils comparaitront à l'automne devant la justice, séparément (l'un d'entre eux est mineur). Le procès verbal d'expertise nous propose une indemnisation ne prenant en compte que les objets couverts par notre assurance habitation, oubliant ainsi bon nombre de matériels entreposés en extérieur (sans parler des objets dérobés); sans compter que nous ne pouvons plus occuper l'espace de vie détruit depuis plusieurs mois...

Les coupables sont des personnes que nous connaissons (ex-copains de notre fils) et que nous croisons régulièrement... or lorsque nous les rencontrons ces individus nous regardent fixement en souriant en vainqueur...

Cela nous semble inacceptable et je suis, pour ma part, au bord du malaise à chaque rencontre... pourtant nous sommes les victimes et c'est nous qui devrions pouvoir les mettre mal à l'aise !

Ma question est donc la suivante :

Quelle procédure juridique pouvons-nous entamer contre ces individus pour ne pas "en être de notre poche" et ne pas avoir la sensation d'être traîner dans la boue ? Quelles chances d'aboutissement ?

Merci de m'éclairer...